

Belgium-Ciney: Time recorders

OJ S 176/2018 13/09/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Ciney

Postal address: Rue du Centre 35

Town: Ciney

NUTS code: BE351 Arr. Dinant

Postal code: 5590

Country: Belgium

Contact person: Madame Elise Podlecki

E-mail: epodlecki@ciney.be

Telephone: +32 83231046

Fax: +32 83211667

Internet address(es):

Main address: www.ciney.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/895/7J/2018>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Ville de Ciney

Postal address: Rue du Centre 35

Town: Ciney

NUTS code: BE351 Arr. Dinant

Postal code: 5590

Country: Belgium

Contact person: Madame Elise Podlecki

E-mail: epodlecki@ciney.be

Telephone: +32 83231046

Fax: +32 83211667

Internet address(es):

Main address: www.ciney.be

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Acquisition, placement et entretien d'horodateurs
Reference number: ID895/EP/06.18

II.1.2. Main CPV code

38720000 Time recorders

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE351 Arr. Dinant
Main site or place of performance: Ciney

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché de service a pour objet la fourniture, le placement et la mise en service d'horodateurs sur pied, la reprise et la mise en décharge des anciens horodateurs, un contrat d'entretien de type omnium ainsi que l'instauration d'un système de paiement du stationnement par smartphone-internet-gsm et ce, conformément au chapitre III se rapportant aux exigences techniques.

À ce jour, les besoins du pouvoir adjudicateur peuvent être déterminés comme suit:

- une 1re commande certaine de 15 horodateurs pour le remplacement du parc actuel,
- une 2e commande d'environ 40 horodateurs pour l'extension éventuelle du plan de stationnement,
- d'éventuelles commandes ponctuelles supplémentaires dans le cas d'extensions futures du plan de stationnement.

Le présent marché sera conclu avec un seul fournisseur. Il a pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours des années suivant la conclusion de l'accord cadre.

Lieu de livraison: ville de Ciney.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

I.5.1 Motifs d'exclusion

I.5.1.1 Motifs d'exclusion obligatoire liés à la condamnation définitive pour certaines infractions pénales (article 67 de la loi du 17.6.2016 et article 61 de l'arrêté royal du 18.4.2017)

Sauf motifs impérieux d'intérêt général ou mesures correctrices jugées suffisantes, le pouvoir adjudicateur doit exclure les soumissionnaires qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes:

- * participation à une organisation criminelle;
- * corruption;
- * fraude;
- * infractions terroristes (y inclus incitation, complicité ou tentative d'une telle infraction);
- * blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- * travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains;
- * occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Ces infractions sont mieux définies à l'article 61 de l'arrêté royal du 18.4.2017.

L'exclusion obligatoire s'applique également lorsque la personne condamnée par jugement définitif est une personne physique membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

L'exclusion s'applique pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement.

I.5.1.2 Motifs d'exclusion obligatoire liés aux dettes sociales et fiscales (art. 68 Loi du 17.6.2016 et art. 62 et 63 AR du 18.4.2017)

Sauf motifs impérieux d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur doit exclure les soumissionnaires qui ont:

- * une dette de cotisations de sécurité sociale (à l'égard de l'ONSS si le soumissionnaire emploie du personnel assujetti à la sécurité sociale des travailleurs – non indépendants – en Belgique) égale ou supérieure à 3 000,00 EUR;
- * ou une dette d'impôts et taxes (à l'égard du SPF Finance si le soumissionnaire est belge) égale ou supérieure à 3 000,00 EUR.

Sauf s'ils peuvent démontrer qu'ils disposent à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant égal à sa dette diminué de 3 000,00 EUR.

S'il constate qu'un soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations de paiement de cotisations de sécurité sociale ou d'impôts et taxes au sens précité, le pouvoir adjudicateur donnera l'opportunité au soumissionnaire de se régulariser et de lui en fournir la preuve dans les 5 jours ouvrables de l'invitation qui lui sera adressée.

N'est pas en situation d'exclusion le soumissionnaire qui, avant la date ultime d'introduction des offres, a payé sa dette (y inclus amendes et intérêts de retard) ou a conclu un accord contraignant à cet effet.

I.5.1.3 Motifs d'exclusion liés aux fautes et manquements du soumissionnaire (art. 69 Loi du 17.6.2016)

Sauf mesures correctrices jugées suffisantes, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la participation à la présente procédure les soumissionnaires qui:

- * ont manqué à leurs obligations en matière de droit environnemental, social ou du travail;
- * sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou ont fait l'aveu de leur faillite, ont fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans l'État membre d'origine du soumissionnaire;
- * ont commis une faute professionnelle grave remettant en cause leur intégrité;
- * ont commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence;
- * se trouvent en conflit d'intérêt au sens de l'article 6 de la loi du 17.6.2016 pour autant qu'il ne peut y être remédié par d'autres mesures moins intrusives,
- * bénéf... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

Néant

Minimum level(s) of standards possibly required:

Néant

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) Références de services similaires exécutés au cours des 3 dernières années.

Pour être sélectionné, le candidat doit fournir une liste de 2 principaux services d'entretien d'horodateurs d'un montant de 50 000 EUR TVAC prestés au cours des 3 dernières années. Cette liste indique le montant, la date et le destinataire public ou privé.

2) Documents à joindre à l'offre et vérification par le pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire indique dans le tableau ci-annexé, les références de services similaires au sens précité dont il dispose.

Le pouvoir adjudicateur vérifie ces déclarations en principe uniquement dans le chef de l'attribitaire pressenti du marché, sans préjudice de son droit de faire ces vérifications dans le chef de tous ou plusieurs soumissionnaires pour assurer le bon déroulement de la procédure. Il opère vérification sur la base des documents probants que le soumissionnaire s'engage à transmettre au pouvoir adjudicateur à sa première demande; le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter les clients références.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Références de services similaires exécutés au cours des 3 dernières années.

Pour être sélectionné, le candidat doit fournir une liste de deux principaux services d'entretien d'horodateurs d'un montant de 50 000 EUR TVAC prestés au cours des 3 dernières années.

Cette liste indique le montant, la date et le destinataire public ou privé.

2) Documents à joindre à l'offre et vérification par le pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire indique dans le tableau ci-annexé, les références de services similaires au sens précité dont il dispose.

Le pouvoir adjudicateur vérifie ces déclarations en principe uniquement dans le chef de l'attributaire pressenti du marché, sans préjudice de son droit de faire ces vérifications dans le chef de tous ou plusieurs soumissionnaires pour assurer le bon déroulement de la procédure.

Il opère vérification sur la base des documents probants que le soumissionnaire s'engage à transmettre au pouvoir adjudicateur à sa première demande; le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter les clients références.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 17/10/2018 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 14/02/2019

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 17/10/2018 Local time: 14:00

Place:

Hôtel de Ville, salle du conseil, 1er étage

Information about authorised persons and opening procedure: Une séance publique d'ouverture des offres est prévue.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

II.5.1 Marché de services

Le présent marché est conclu pour 10 périodes de 1 an se succédant sans interruption. Le marché prendra cours le lendemain de sa conclusion. La durée est liée à l'espérance de vie des horodateurs, soit 10 ans.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois mettre fin au marché à l'échéance de chaque période annuelle moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée 3 mois avant cette échéance. Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché. En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la 10e année.

II.5.2 Marché de fournitures

Le présent marché est conclu pour 4 périodes de 1 an se succédant sans interruption. Le marché prendra cours le lendemain de sa conclusion.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois mettre fin au marché à l'échéance de chaque période annuelle moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée 3 mois avant cette échéance. Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché. En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la 4e année.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Town: Non applicable

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

/

VI.5. Date of dispatch of this notice

11/09/2018